PREAVIS MUNICIPAL No 07/2020

Demande de crédit de CHF 50'000 TTC pour le démontage de l'école de Basse-Ruche

---

Délégué municipal : Laurent Mathez

Au conseil communal de St-Cergue

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. BUT

Le présent préavis a pour but de démonter le bâtiment scolaire de Basse-Ruche et d'aménager la place en parking temporaire.

2. EXPOSES DES MOTIFS

Construit en 1989, ce bâtiment scolaire a été construit pour faire face à l'augmentation de la population et de trouver une solution temporaire à moyen terme peu onéreuse afin d'enclasser les élèves. Il contient 3 classes, un vestiaire hall, une petite cuisine salle des maîtres et des toilettes filles et garçons séparés.

Aucune une solution de rénovation du bâtiment ni d'affectation à un autre usage est envisageable. Construit en préfabriqué pour une réalisation à moindres coûts. La structure en bois est en fin de vie. Plusieurs travaux de consolidation ont été faits ces dernières années afin de renforcer certains éléments de la structure.

La municipalité avait d'ailleurs choisi de ne pas investir dans des rénovations ces dernières années (p.ex. stores, cuisinette, sols…). Le bâtiment, peu isolé, est chauffé par des radiateurs électriques à convecteurs ce qui en fait un gouffre énergétique.

Ce pavillon a été utilisé de 1989 à 2019. Il a assuré les besoins scolaires jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école du Vallon et aura finalement servi 30 ans !

Le démontage de ce bâtiment s'impose rapidement, étant donné qu'il est déjà la cible de déprédations voire d'incendies volontaires.

3. PROJET

Datant d'avant 1991, un contrôle amiante est obligatoire pour le démontage et a été réalisé l'année passée. Il en ressort que le bâtiment ne contient pas d'amiante.

La municipalité souhaiterait démonter ce bâtiment cet été et de pouvoir disposer de la surface pour la mise à disposition de places de parking supplémentaires à proximité de la gare. Dans un premier temps, il s'agira d'un parking provisoire dont les aménagements seront minimalistes. Dans un 2ème temps, un projet de P + R devrait être réalisé grâce aux subventions de la Région de Nyon et du Canton.

Une étude communale pour l'aménagement d'un P + R et de la rue de la Gare a déjà été réalisée par Urbaplan en 2016. Toutefois la réalisation de ce projet est gelée pour l'instant suite à la possibilité offerte par le canton de financer à 50 % les études et la réalisation des P + R du canton. La condition demandée par le canton pour pouvoir bénéficier de cette subvention est conditionnée à une étude plus générale des P + R sur tout le district qui devra adresser les problématiques des emplacements, de l'urbanisme et de la gouvernance. Cette étude sera dirigée par la Région de Nyon et le canton de Vaud et débutera dans la 2ème partie de 2020 avec des résultats attendus mi-2021

Les travaux de démantèlement de l'ancienne école seront réalisés en plusieurs étapes :

- Débranchement des alimentations d'eau et de la canalisation d'eau usée.
- Débranchement du compteur et de l'installation électrique.
- Démontage du bâtiment et le tri des matériaux dans des bennes (Bois, verre, panneaux HPL, vitrages, ...)
- Installation de deux réservations cylindriques en béton de 60 cm de diamètre sur 100 cm de profondeur avec une plaque en fonte pour l'isolation des arrivées d'eaux usées et d'électricité.
- Remise en état du terrain et mise en place de tout-venant compacté pour l'accès facile des voitures et autres véhicules.

Les différentes entreprises approchées nous ont faits des soumissions en bloc comprenant la totalité des travaux

4. DEMANTELEMENT

Détail des travaux	**Coûts CHF**
Installation de chantier, transport des machines et matériel, démolition totale et chargement des bennes, transport et taxes de décharge, mise en place de deux sac D 60 béton (mise en réserve eau + électricité) Réagrégeage de la place en tout-venant et compactage	42'000
Divers imprévus env.10,5 %	4'425
TVA	3'575
Total	**50'000**

Le financement se fera par le biais de la trésorerie courante avec un amortissement en une seule fois par prélèvement au fond de réserve 9282.01 amortissement et investissements futurs.

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis No 07/2020 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

D E C I D E

- **d'autoriser** la Municipalité a procéder au démontage de l'école de Basse-Ruche
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 50'000 TTC
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement en une seule fois par prélèvement au fond de réserve pour investissements et amortissement futurs, sur le compte de bilan 9282.01, dont le solde actuel s'élève à CHF3'037'271.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 27 avril 2020

Au nom de la municipalité

Le Syndic

Pierre Graber

MUNICIPALITÉ ST-CERGUE CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

Joëlle Carriot